

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 2 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 18

ARRÊTÉ

relatif à l'ouverture, en 2021, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire (Visa du contrôle budgétaire comptable et ministériel n° 295 du 12/03/2021).

Du 17 mars 2021

ARRÊTÉ relatif à l'ouverture, en 2021, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire (Visa du contrôle budgétaire comptable et ministériel n° 295 du 12/03/2021).

Du 17 mars 2021

NOR A R M S 2 1 0 0 8 1 5 A

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-930 du 12 septembre 2008 portant statuts particuliers des corps d'officiers greffiers et de commis greffiers du service de la justice militaire (JO n° 216 du 16 septembre 2008 texte n° 12) ;

Vu l' [arrêté du 27 décembre 2017](#) relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire,

Arrête :

Art. 1er. Un concours pour le recrutement de quatre commis greffiers du service de la justice militaire sera organisé en 2021.

Art. 2. Les épreuves seront ouvertes aux sous-officiers qui, admis sur examen au stage de formation ayant débuté le 5 octobre 2020, auront été inscrits sur la liste des stagiaires admis à concourir dans les conditions fixées par l'[arrêté du 27 décembre 2017](#) susvisé.

Art 3. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques,

Claire LEGRAS.